

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/24/2019014421/justel>

Dossier numéro : 2019-05-24/26

Titre

24 MAI 2019. - Arrêté ministériel établissant le plan directeur en matière de patrimoine immobilier pour les prés-vergers en Hesbaye et dans les Fourons

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 24-09-2019 page : 87964

Entrée en vigueur : 04-10-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le plan directeur en matière de patrimoine immobilier pour les prés-vergers en Hesbaye et dans les Fourons, joint en annexe au présent arrêté, est fixé.

[Art. 2](#). Les zones reprises dans le fichier numérique sécurisé daté du même jour que le présent arrêté sont fixées comme délimitation du plan directeur en matière de patrimoine immobilier.

[Art. 3](#). La délimitation du plan directeur en matière de patrimoine immobilier est disponible sous la forme d'un calque SIG sur le site web de Patrimoine de Flandre.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 24-09-2019, p. 87965)